



BUREAU SYNDICAL

JEUDI 17 AVRIL 2025

10H15

PROCES-VERBAL

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAOIE

Accélérateur de valorisation !

Le Bureau syndical du SIVALOR, dûment convoqué le 09 avril 2025, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le jeudi 17 avril 2025 à 10h15, sous la présidence de Monsieur Serge RONZON, Président du SIVALOR.

Membres présents: MMES DUBARE M. et REMILLON R.
MM. BOSSON J.F., CHANEL M., DUJOURD'HUI G., LAKS N. et SOULAT J.L.

Membres ayant donné procuration: /

Membres absents excusés: MME PHILIPPOT D. MM. GEORGES E., MUNIER D.

Membres absents: /

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Madame Marianne DUBARE, qui l'accepte, et qui est désigné comme tel par l'assemblée.

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur Emmanuel LEBEAUD, nouveau Conseiller en prévention des risques professionnels depuis le 1^{er} avril 2025, présente succinctement son parcours professionnel à l'assemblée.
Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue au SIVALOR et une pleine réussite dans sa prise de poste récente.

VALORISATION MATIERE

I- CESSION A TITRE ONEREUX D'UN CAMION GRUE REFORME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Délibération n°25B10 présentée par Monsieur Guy DUJOURD'HUI, Vice-président délégué au Tri

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 20C27 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SIVALOR dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences ;

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage d'un poids lourd porteur 4X2 châssis cabine décrit ci-dessous, le SIVALOR a souhaité vendre ce bien :

Désignation du bien	Référence	Année d'acquisition	N° inventaire	Prix de vente
Camion MAN TGS 18.320 2014000078	DK 164 KD	2014	2014000030	25 000€ HT (30 000€ TTC)
Grue + benne 2014000089	PALFINGER 13001-KB	2014	2014000030	

Monsieur CHANEL M. s'interroge sur le nombre d'heures de fonctionnement du véhicule. Il lui est répondu 9 850 heures.

Considérant l'offre la plus avantageuse en date du 31/03/2025 faite par la Communauté de Communes du Genevois, après consultation de plusieurs acheteurs potentiels ;

Il est demandé au Bureau syndical :

- D'autoriser la vente au profit de la Communauté de Communes du Genevois du véhicule réformé camion grue décrit ci-dessus au prix de 25 000€ HT (30 000€ TTC) ;
- De faire constater la recette au Budget annexe Valorisation matière pour 2025 au compte 775.

Monsieur LAKS N., élu de la CC du Genevois, ne prend pas part au vote.

Le Bureau syndical autorise, à l'unanimité, la vente au profit de la Communauté de Communes du Genevois du véhicule réformé camion grue décrit ci-dessus au prix de 25 000€ HT (30 000€ TTC). Il fait constater, à l'unanimité, la recette au Budget annexe Valorisation matière pour 2025 au compte 775.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aucune question ou information diverse n'est présentée.

La séance est levée à 10 heures 30.

Fait à Valserhône, le 17 avril 2025

Le Président,
Serge RONZON

La Secrétaire de séance
Marianne DUBARE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Dubare", is written to the right of the official seal.